



RÉSERVE D'OR CANADIENNE
CANADIAN GOLD RESERVES



En date du 30 juin 2018

MNT / MNT.U

www.reserve.monnaie.ca

RTB – Aperçu

| | |
|---|-------------------------------|
| Date d'émission | Le 29 novembre 2011 |
| Bourse | TSX |
| Symboles | MNT/ MNT.U |
| Numéro CUSIP | 779921105 |
| Frais de service | 35 points de base (0,35 %) |
| Admissibilité au REER | Oui |
| RTB en circulation | 25 735 126 |
| Nombre total d'onces d'or | 274 123 |
| Droit à de l'or conféré par chaque RTB | 0.01065172 oz |
| Valeur liquidative ¹ | 17,56 \$ |
| Prix par RTB | 17,44 \$ |
| Volume ² | 36 600 |

- Les RTB sont garantis par la Monnaie royale canadienne.
- Ils représentent des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada.
- Les frais de service s'élèvent à seulement 0,35 %.
- Les RTB peuvent être échangés mensuellement contre de l'or physique ou un montant en espèces.
- Les RTB se négocient en \$CA et \$US à la Bourse de Toronto.



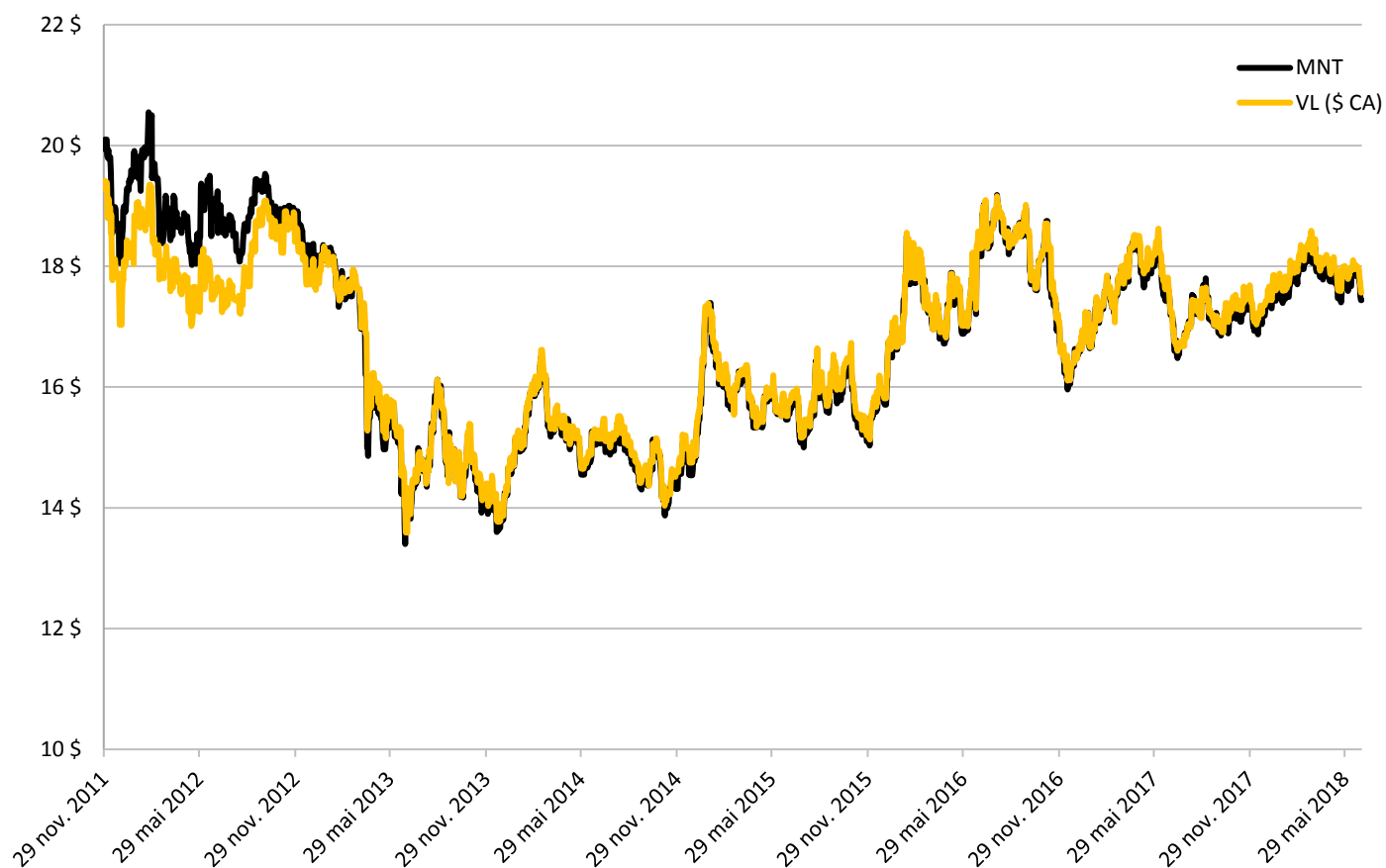
L'objectif du programme est d'offrir un instrument de placement de transactions boursières qui reflète le prix de l'or, moyennant des frais de service de 0,35 % par année. Ces frais sont demeurés les mêmes depuis le 29 novembre 2011.

Les titulaires de RTB peuvent échanger leurs reçus contre de l'or ou un montant en espèces tous les mois.

Rendement

| Pourcentage de profit/perte ³ | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | Rendement depuis le lancement ⁴ |
|--|--------|--------|--------|------|--|
| MNT | (2,1) | (3,4) | 3,2 | 1,5 | (12,8) |
| MNT.U | (2,9) | (5,1) | (2,2) | 0,3 | (31,1) |

MNT c. Valeur liquidative (\$CA)



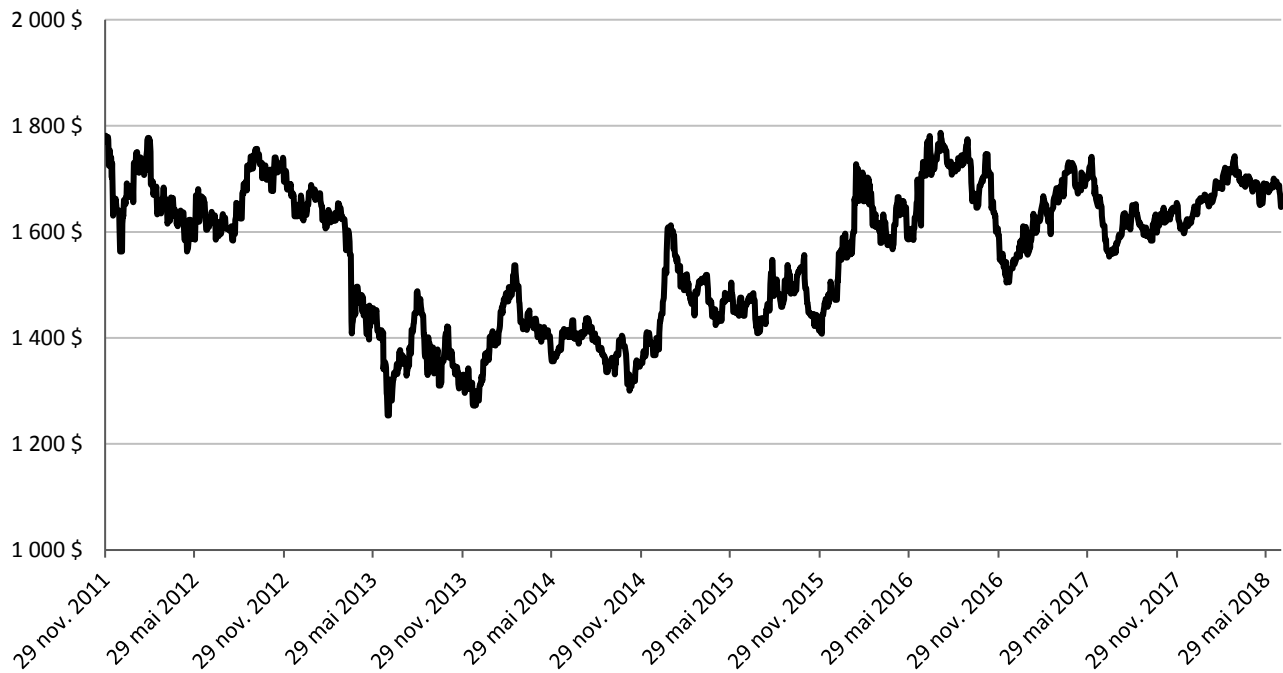
MNT.U c. Valeur liquidative (\$US)



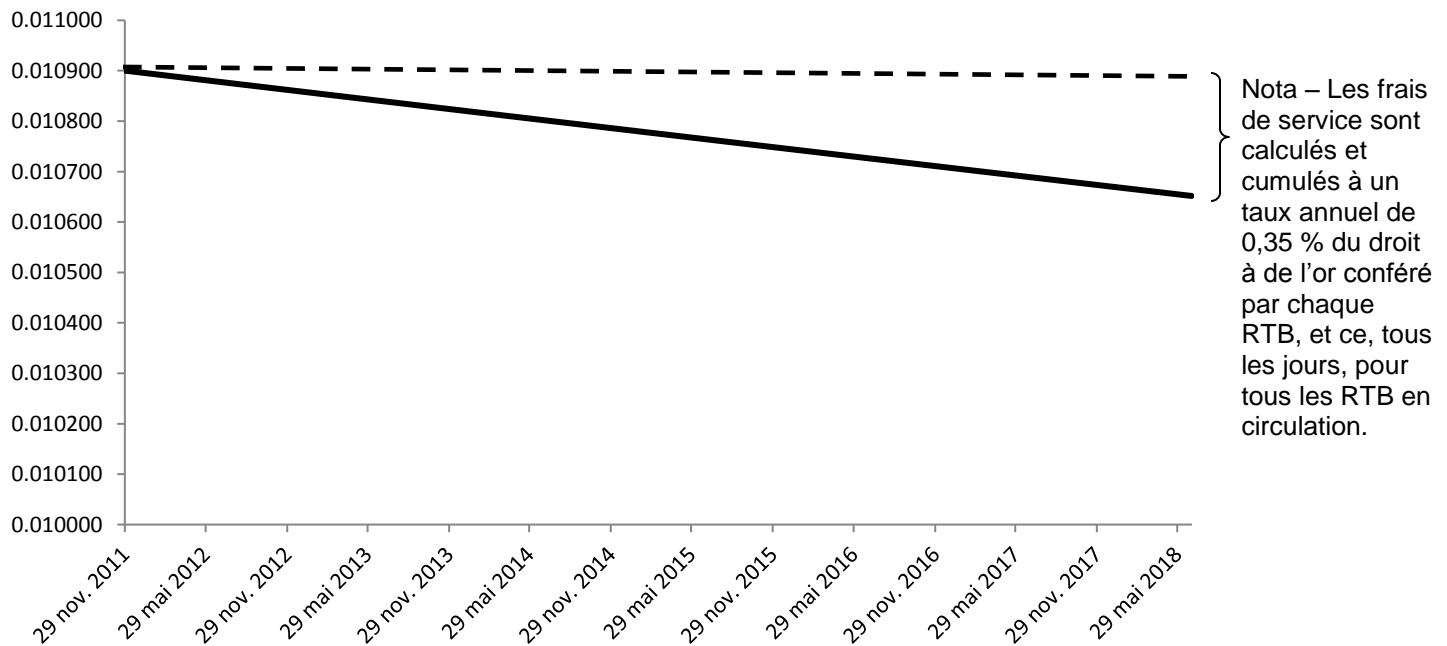
Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$US)



Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$CA)



Droit à de l'or conféré par chaque RTB (onces)



Événements récents

- *Exchange Traded Forum*, hôtel Delta, Toronto, ON, du 30 avril au 1 mai, 2018
- *Exchange Traded Forum*, hôtel Fairmont Waterfront, Vancouver, C.-B, le 6 juin 2018
- *Canadian Institute of Financial Planners National Conference*, hôtel Marriott Harbourfront, Halifax, N.-É, du 10 au 13 juin, 2018



320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G8
Sans frais : 1 866 677-1477
Site Web: reserve.monnaie.ca

Des renseignements additionnels importants au sujet des RTB sont disponibles sur le site Web de la Réserve d'or canadienne au www.reserve.monnaie.ca. Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Le présent texte ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de RTB dans quelque territoire que ce soit. Cette information ne vise pas à fournir des conseils d'ordre financier, juridique, fiscal ou comptable, ni des conseils en matière de placements, et l'on ne devrait pas s'y en remettre pour obtenir des conseils de cette nature. Les porteurs de RTB ne disposent d'aucun recours contre la Monnaie ou le gouvernement du Canada s'ils subissent une perte sur leur placement; les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement les facteurs de risque exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » du *Bulletin d'information* daté du 17 septembre 2013 (le *Bulletin d'information*) avant de décider d'investir dans les RTB. Les renseignements contenus dans le présent texte et dans le *Bulletin d'information* sont à jour à la date précisée dans le présent document.

1. La valeur liquidative est calculée en fonction du prix au comptant de l'or publié le 29 juin 2018 par Thomson Reuters à 16 h (heure de Toronto – heure de clôture du TSX) et du taux de change moyen quotidien que publie la Banque du Canada.
2. Volume quotidien moyen – MNT et MNT.U consolidés – du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018.
3. Rendements basés sur le prix de la dernière transaction de la Bourse TSX. Le rendement de MNT.U a été calculé selon la valeur médiane entre les cours acheteur et vendeur de la Bourse TSX en avant de fin de séance le 31 mai 2018, le 29 septembre 2017 et le 30 juin 2017 puisqu'il n'y a eu aucune transaction lors de ces journées.
4. Rendement depuis le lancement (la date d'émission, le 29 novembre 2011).

